



OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

Les équipes et les clubs de haut-niveau sont des systèmes complexes qui évoluent dans des environnements de plus en plus contraignants. Leurs composantes et leurs interactions sont multiples. Ainsi, pour les managers, les entraîneurs-coach, il est nécessaire de maîtriser des outils d'analyse pour permettre à la structure d'atteindre un haut niveau de performance.

OBJECTIFS	<p>Acquérir une compréhension pratique des outils régissant l'analyse de la performance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir de nouvelles connaissances en matière d'analyse - Etre capable de manager de la compétence en matière d'analyse de la performance (statistique, vidéo, préparation physique) - Etre capable de recruter de la compétence en matière d'analyse de la performance
PUBLIC CONCERNE	Entraîneur professionnels en formation professionnelle continue
PREREQUIS	Entraîneurs déclarés auprès des équipes de clubs engagés dans les championnats Jeep Elite, Pro B, NM1, LFB et LFB2
COMPETENCES METIERS	Maitriser les aspects technico-tactique du haut niveau, Maitriser le fonctionnement d'une structure de haut niveau, Maitriser les caractéristiques d'une équipe de haut niveau
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé
MOYENS PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation <input checked="" type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Dossier technique remis <input type="checkbox"/> Intervention sur terrain <input checked="" type="checkbox"/> Observation et retours Autres (préciser) :
MOYENS TECHNIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Paper-board <input checked="" type="checkbox"/> Vidéo Autres (préciser) :
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Yann FONTENEAU, CTN responsable du D.E.S et Ivano BALLARINI Responsable de la formation des Techniciens
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence. Cette attestation permet la revalidation de la carte d'entraîneur pour la saison en cours, au regard du statut du technicien.

Date formation Du 4 au 5 novembre 2020	Durée Heures : 14h	Tarif : 400€/thème Euros	Effectif 20
INSCRIPTION	www.ffbb.com/formations		
MODALITES COMPLEMENTAIRES			
LIEU	FFBB, 117 rue du château des rentiers, 75013 PARIS		
PAIEMENT	CODE ANALYTIQUE A INDIQUER SUR LE PAIEMENT : PROINFBB100		

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PROGRAMME DETAILLE

Mercredi 4 novembre 2020

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h00	Sabine JURAS	Apport de connaissances	Etre capable de manager de la compétence en préparation physique au sein de son staff	Exposé de l'intervenant. Travail par groupe / Atelier communication Mise en situation	
12h15-13h15	REPAS				
13H30 – 18h30	Sabine JURAS	Mise en situation des stagiaires	Expérimenter et manipuler des outils de management en préparation physique	Echanges avec les participants Partage d'expérience Etude de cas	

Jeudi 5 novembre 2020

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h30	Sabine JURAS	Etudes de cas	Etre capable de réinvestir les contenus de formation dans un cas pratique	Exposé de l'intervenant. Travail par groupe / Atelier communication Mise en situation	
12h30	FIN DE LA FORMATION				

Sabine Juras => préparatrice physique au pôle France basket-ball et de l'équipe de France féminine

LE SUIVI DE VOTRE FORMATION ET INSCRIPTION

Vous vous êtes inscrit en formation.

Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité à télécharger un dossier d'inscription en ligne. Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation **payante**. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle si vous en relevez.

Lorsque vous relevez de la formation professionnelle, il vous appartient de réaliser les démarches en amont de la formation. Vous devez notamment :

Si vous souhaitez suivre la formation à **titre individuel** et à vos frais, nous vous invitons à compléter **le contrat de formation**, à le signer et à le retourner à la fédération.

Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), nous vous invitons à renseigner et à nous retourner **la convention de formation** complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : depb@ffbb.com .

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO (ex OPCA), n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier un devis de formation. Il vous appartient de renseigner les coordonnées du stagiaire inscrit à la formation. Par ailleurs, si la formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement. A ce jour, vous disposez de deux possibilités de régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifier dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.



DEVIS DE FORMATION

Paris, le 13 octobre 2020

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)

117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775
N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par : DEPB

Courriel : depb@ffbb.com

BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

Date début formation : 4 novembre 2020 Date fin de formation : 5 novembre 2020

Lieu de la formation : FFBB – 117 rue du château des rentiers – 75013 PARIS

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	14 Heures
Heures de formation à distance	0 Heures
Total Heures de formation	14 Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	333.33€
Frais annexes (HT)	0€
TVA (20%)	66.67€
Total (TTC)	400€

Observations éventuelles :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1) La Fédération Française de Basketball (FFBB), 117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)
Représenté par
Matthieu SOUCHOIS – Directeur du Pôle Formation et Emploi - Directeur Technique National Adjoint

2) XXX
Adresse – Code Postal – Ville
Représentée par

3) M/Mme
Adresse – Code Postal – Ville
Le stagiaire

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Module analyse de la performance » à **M/Mme**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un présentiel se déroulant les 4 et 5 novembre à Paris (FFBB)
- Sa durée est fixée à : 14 heures par stagiaire
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **M Yann FONTENEAU**
- Le programme de la formation est joint à la présente convention.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **400 € TTC**.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le 13 Octobre 2020

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du pôle Formation et
Emploi

La structure

Le stagiaire





CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

2) La Fédération Française de Basketball (FFBB),

117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 22 62 775

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Représenté par

Matthieu SOUCHOIS – Directeur Technique National Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi -

2) M/Mme/

Adresse – Code Postal - Ville

Est conclu le présent contrat en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Module analyse de la performance » à la personne ci-dessous :

M/Mme

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant les 4 et 5 **novembre 2020** à Paris (FFBB)
- Sa durée est fixée à 14 heures
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **M Yann FONTENEAU**
- Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée ainsi qu'une attestation de fin de formation.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de 400 € TTC.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle du contrat

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, ce dernier remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le 13 octobre 2020

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du pôle Formation et Emploi

Le stagiaire

